RÉSOLUTION ADOPTÉE

LORS DE LA TROIS CENT TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

* 332-CX-1420

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre de coopération avec l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité Universitaire du Togo (TOGO)

^{*} Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.